


AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE

Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles n° 33/98 du 2/12 1998 - 2 pages

Grandes Cultures



COLZA

Infestations larvaires de grosse altise et de charançon du bourgeon terminal

Une observation des niveaux de populations larvaires a été réalisée en zones d'observation non traitées de parcelles de colza du réseau.

Les niveaux de présence larvaire sont le plus souvent nuls ou faibles tant en grosse altise qu'en charançon du bourgeon terminal.

Quelques parcelles présentent un niveau un peu plus élevé. On note une présence d'altises sur :

.38 % des plantes à Allerey S/Saône (71)

.40 % des plantes à Montureux les Gray (70)

.34 % des plantes à Cugney (70)

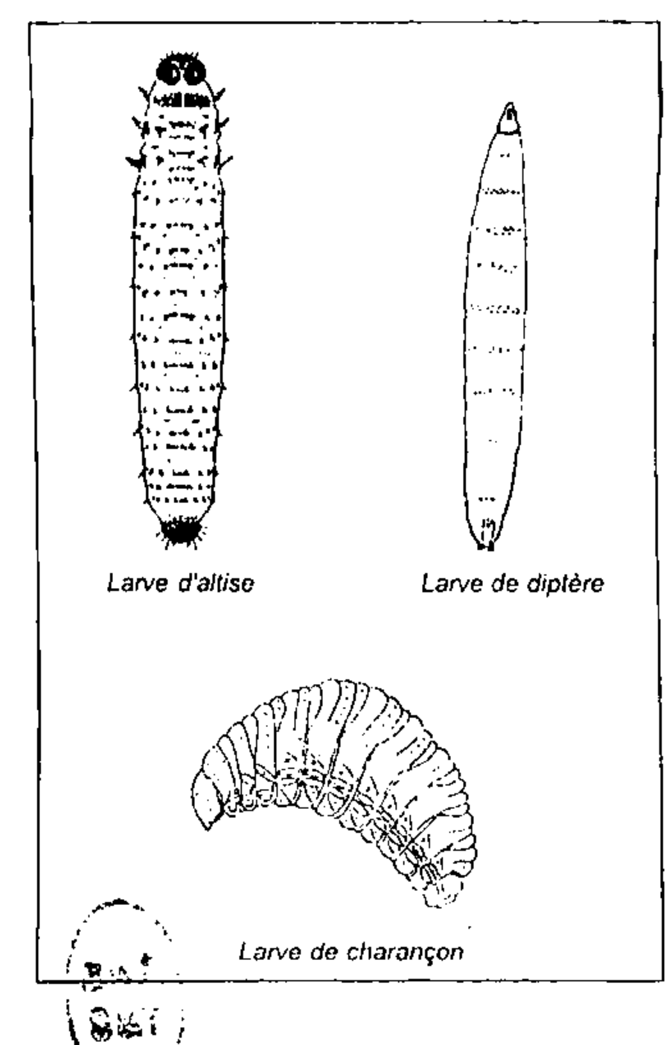
et une présence de charançon sur :

.15 % des plantes à Annoire (39) et 12 % des plantes à Venoy et à Civry (89).

▪***Aucune des situations observées ne justifie une intervention de rattrapage (une telle intervention présente par ailleurs une faible efficacité).***

En cas de doute, pour les parcelles qui n'ont pas pu recevoir de protection, un contrôle doit porter sur un échantillon d'une cinquantaine de plantes. La dissection des pétioles permet de déceler la présence éventuelle de galeries et de larves. Pour les altises rappelons qu'une intervention ne se justifie qu'à partir de 70 % des pieds touchés, ce qui correspond à une moyenne de 2 à 3 larves par pied.

Ne pas confondre ! On rencontre assez fréquemment cet automne des larves de diptères, sortes de petits asticots, le plus souvent sur feuilles sénescentes; ces larves ne doivent pas être confondues avec les larves d'altise ou de charançon.



▶

Colza

Altise, charançon : intervention de rattrapage inutile.

Céréales

Situation pucerons calme avec le froid.

Service Régional de la Protection des Végétaux
ZI Nord - BP 177
21205 BEAUNE Cedex
Tél : 03.80.26.35.45
Fax : 03.80.22.63.85

Service Régional de la Protection des Végétaux
Immeuble Orion
191, Rue de Belfort
25043 BESANCON Cedex
Tél : 03.81.47.75.70
Fax : 03.81.47.75.79

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Bourgogne
Directeur gérant : JC RICHARD
Publication périodique
C.P.P.A.P n°1700 AD
ISSN n°0758-2374
Tarif Courrier 330 F- Fax 380 F

CEREALES

Pucerons

Le problème est resté modéré cet automne, avec des vols limités et une quasi absence de pucerons sur les levées de la dernière décade d'octobre. Quelques parcelles, levées de début à mi-octobre, ont cependant présenté des niveaux voisins ou supérieurs au seuil de 10 % de pieds avec pucerons, alors que les pluies ont souvent empêché le traitement. Des comptages réalisés dans de telles situations montrent que les pucerons ont régressé avec le froid mais n'ont pas complètement disparu. En cas de période douce, (ce qui n'est pas précisément le cas actuellement...) une vérification de l'absence de pucerons pourra être utile pour ces quelques parcelles.



Réunion de synthèse "Grandes Cultures" du S.R.P.V. Franche-Comté :

Mardi 15 décembre de 9 h 15 à 17 h au LEGTA de Dannemarie S/Crète (25)

Produits phytosanitaires : prévenir les risques

Rappel des précautions à prendre pour se protéger

Il nous semble utile de rappeler un certain nombre de points concernant la protection du préparateur et de l'applicateur de produits phytosanitaires. Il apparaît, en effet, que 80 % des risques d'intoxication ont lieu lors de la préparation de la bouillie.

Les risques

Deux types d'intoxications :

- aiguës (court terme) : la pénétration dans l'organisme est susceptible d'entraîner des troubles importants, voire l'hospitalisation,
- chroniques (long terme) : l'exposition répétée peut occasionner des atteintes graves nécessitant une surveillance médicale.

Les voies de pénétration des produits sont :

. la bouche,
. les voies respiratoires,
. les yeux,
. la peau

La prévention

Avant le traitement :

. bien connaître les ennemis des cultures et les moyens de les combattre,
. choisir le produit adapté,
. lire les instructions d'utilisation sur l'emballage des produits,
. se protéger efficacement dès la préparation des bouillies. Des demi-masques jetables au charbon actif, très pratiques, existent. Pour vous les procurer, demandez conseil au médecin du travail MSA ou à votre distributeur de produits phytosanitaires.

Pendant le traitement :

. ne pas traiter par forte chaleur et grand vent,
. porter des vêtements de protection appropriés (gants, combinaison jetables Tyvek)
. ne jamais déboucher les filtres ou les buses en soufflant avec la bouche.

Après le traitement :

. nettoyer soigneusement le matériel,
. éliminer les emballages vides,
. nettoyer les vêtements et les chaussures,
. se laver soigneusement et changer de vêtements.

Dans le cas des semences traitées :

. porter des gants lors du remplissage du semoir et éviter tout contact direct avec le produit,
. bien enfouir les semences pour éviter qu'elles soient consommées par les oiseaux et faciliter une bonne germination,
. ne pas laisser des tas de semences sur le sol qui peuvent attirer le gibier ou les animaux domestiques, même lors d'un déversement accidentel,
. vider entièrement les emballages et ne pas les réutiliser ; ceux-ci peuvent être incorporés dans la collecte des déchets ménagers si la commune l'accepte,
. stocker les semences traitées dans leur emballage d'origine, à l'abri, dans un endroit sec et frais.

Que faire des emballages vides ?

Pourquoi rincer ?

1) Le rinçage permet de récupérer l'intégralité du produit nécessaire à la bonne efficacité du traitement. Dans un emballage non rincé, il peut rester jusqu'à 5 % du produit acheté, soit jusqu'à 20 F. le bidon.
2) En rinçant soigneusement, on limite la présence de résidus de produit dans les emballages vides ainsi que les risques potentiels pour la santé humaine et animale ainsi que pour l'environnement. C'est d'ailleurs une condition indispensable pour qu'ils puissent être incorporés aux ordures ménagères, si la commune l'accepte.

Comment rincer ?

Le rinçage des emballages s'effectue lors de la préparation de la bouillie dès que l'emballage est vide car, dans tous les cas, l'eau de rinçage doit aller dans la cuve ; deux manières de rincer sont possibles :
1) Effectuer un triple rinçage manuel, puis vérifier qu'il ne reste pas de dépôts sur les parois de l'emballage.
- bien vider le bidon,
- le remplir au quart d'eau propre,
- agiter vigoureusement pendant 30 secondes après avoir remis le bouchon,
- verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.
Répéter 3 fois l'opération.
2) Utiliser un appareil de rinçage sous pression, indépendant du pulvérisateur, type "rince-bidon", ou bien un rince-bidon intégré au mélangeur incorporateur, monté sur le pulvérisateur.
Rendre le bidon inutilisable (sauf s'il est consigné). Pour les produits en poudre : videz très soigneusement les sacs, cartons ou boîtes dans la cuve du pulvérisateur.

Dans tous les cas, ne réutilisez pas les emballages, même bien rincés

Il est à noter que des opérations de collecte des emballages phytosanitaires sont parfois menées dans certains secteurs de la région. Ces actions, menées par différents organismes, sont hélas éphémères. Dans le cadre du Groupe Régional d'Actions contre les Pollutions par les Produits Phytosanitaires dans l'Environnement une étude porte sur la pérennisation d'un système de collecte des emballages et produits phytosanitaires non utilisés.

* * *